

**Contact: Laurens Rutten: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 29/05/2017**  
**Référence: BEUC-PR-2017-009**

## **Dieselgate : les Etats membres risquent de faire de la réforme tant attendue un colosse aux pieds d'argile**

Les Etats membres se sont aujourd'hui accordés sur la réforme du système d'homologation des voitures et de la surveillance du marché. Leur position contient des propositions encourageantes mais échoue à empêcher un autre Dieselgate de se reproduire, ce pour quoi la Commission européenne et le Parlement européen avaient fait pression.

Les Etats membres ont accepté, à contrecœur, de conférer au niveau de pouvoir européen une plus grande capacité de supervision. La Commission sera ainsi habilitée à tester des véhicules. Les Etats, rassemblés au sein du Conseil de l'UE, ont également proposé un nombre minimum de véhicules à tester une fois qu'ils sont entrés en production.

Les Etats membres ont cependant adopté des positions risquant de mettre à mal une réforme digne de ce nom :

- Ils ont affaibli une proposition qui permettrait à la Commission européenne d'imposer des amendes, allant jusqu'à 30 000€ par véhicule, à un fabricant automobile en cas d'infraction. D'après la proposition du Conseil, la Commission ne pourra imposer de sanction si un Etat membre a l'a déjà fait, même si cette sanction est dérisoire.
- Ils ferment les yeux sur les conflits d'intérêts qui prévalent lors des tests de voitures, en permettant aux fabricants de continuer à payer directement les laboratoires chargés de mener les tests<sup>1</sup>.
- Ils ont ignoré les demandes de recourir à des auditeurs indépendants pour surveiller les activités des Etats membres.

Monique Goyens, Directrice générale du Bureau européen des Unions de consommateurs (BEUC), a commenté :

« Les Etats membres avaient le choix : laisser la porte ouverte à un nouveau Dieselgate ou façonner un avenir plus propre en réformant en profondeur le système actuel défaillant des tests automobiles. Manifestement sous la pression de l'Allemagne, ils se sont accordés sur un paquet de demi-mesures qui risquent de faire de cette réforme un colosse aux pieds d'argile. »

« Nous espérons maintenant que le Parlement et la Commission resteront ambitieux et pousseront les Etats membres à améliorer le texte final. Imposer des amendes conséquentes aux fabricants, éliminer les conflits d'intérêts dans les tests et garantir un système transparent, c'est la seule façon d'empêcher un nouveau scandale d'émissions de se produire. »

FIN

**Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband**

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •

press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuc

TVA: BE 0422 071 051 • EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui, le constructeur fait souvent appel à des services techniques privés, afin de superviser les tests dans son propre laboratoire. L'autorité nationale et le service technique sont tous les deux payés par le constructeur. [Ceci doit changer](#). Le constructeur doit payer uniquement l'autorité nationale, qui à son tour règle la prestation des services techniques.